

HRCO
HUMAN RESOURCES
COMMUNITY



BILAN SOCIAL 2019

C'EST VOUS
L'AVENIR



SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

PRÉAMBULE

Le Bilan Social présente une “photographie” de la situation des collaborateurs au sein de Société Générale France au 31 décembre 2019.

La variété et la richesse des données chiffrées qu’il contient offrent une vue d’ensemble des caractéristiques du personnel et de leurs conditions de travail, et nourrissent le dialogue social interne.

En présentant un historique des données chiffrées sur trois ans, il permet de mesurer les changements intervenus depuis 2017.

Les indicateurs fournis sont répartis dans 7 chapitres :

EMPLOI:

chiffres sur les effectifs, travailleurs extérieurs, recrutements, départs, promotions, absentéisme...

RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES

ACCESSOIRES:

montants et hiérarchie des salaires, charges sociales, primes individuelles, participation et intéressement...

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ:

accidents de travail, maladies professionnelles...

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL:

durées et aménagements du temps de travail, dépenses d’amélioration des conditions de travail...

FORMATION:

montants consacrés à la formation continue, nombre de salariés formés, types de formation dispensées...

RELATIONS PROFESSIONNELLES:

accords signés, résultats des élections des représentants du personnel...

AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE:

implication de l’entreprise dans les œuvres sociales telles que le logement, les allocations vacances...

CHIFFRES CLÉS

6 173
RECRUTEMENTS

11 369
COLLABORATEURS
BÉNÉFICIAIRES DU
TÉLÉTRAVAIL ⁽¹⁾

3 589
SALARIÉS
À TEMPS
PARTIEL ⁽²⁾

1 679 €
BRUTS PAR SALARIÉ AU TITRE
DE L'INTÉRESSEMENT
EN MOYENNE ET DE LA PARTICIPATION

46,9% DE
FEMMES
PARMI LES CADRES

1 433 COLLABORATEURS
EN SITUATION DE
HANDICAP

(1) À raison de 2 jours maximum par semaine. (2) En équivalent temps plein.
Les indicateurs sociaux sont donnés sur le périmètre Société Générale SA en France, c'est-à-dire Société Générale hors filiales (effectif rémunéré: 40 816).

18 ACCORDS
SIGNÉS
AU SEIN DE L'ENTREPRISE

3,68% DE
LA
MASSE SALARIALE
CONSACRÉE À LA
FORMATION CONTINUE

11,9 MILLIONS
€
VERSÉS EN ALLOCATION
DE CRÈCHE
ET DE GARDE

EMPLOI

Notre gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est un outil clé pour accompagner les évolutions du Groupe : elle correspond à une démarche stratégique de pilotage et d'anticipation. Elle vise à permettre au Groupe de se doter des compétences dont nos métiers auront besoin dès demain.

Nous favorisons l'adaptation permanente des compétences de nos collaborateurs aux évolutions rapides de notre environnement. Pour garantir l'employabilité de nos collaborateurs, nous mettons les compétences au cœur de notre politique de mobilité interne et de notre offre de formation.

S'agissant du pourvoi des postes, le processus repose sur deux principes fondamentaux qui sont la priorité absolue donnée à la mobilité interne et la transparence sur les postes disponibles qui doivent être visibles de tous dans la bourse interne des emplois. Lorsque le recours au recrutement externe devient nécessaire, une attention toute particulière est portée à la diversité des profils.

Le recrutement des jeunes diplômés est également un axe prioritaire et les jeunes collaborateurs ayant eu une première expérience au sein du groupe Société Générale sous la forme d'un stage, d'un VIE ou d'un contrat d'alternance constituent notre principal et premier vivier.

La diversité et l'inclusion ne sont pas le seul fruit d'obligations légales, mais un enjeu stratégique d'aujourd'hui et de demain au service de notre raison d'être. Notre volonté est de créer un environnement de travail propice à l'inclusion, promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations. Société Générale mène depuis 12 ans une politique active en faveur de l'insertion et de l'emploi des personnes en situation de handicap. Cet engagement se concrétise par la signature du 5^{ème} accord triennal (2020-2022) qui vise à renforcer notre démarche par des objectifs d'emploi ambitieux ainsi que des mesures d'accompagnement spécifiques telles que les autorisations d'absence rémunérées pour les démarches en lien avec le handicap ou encore le versement d'une allocation santé complémentaire pour compenser l'adhésion à la surcomplémentaire santé et ainsi favoriser le parcours de santé.



EMPLOI

11	EFFECTIFS		2019	2018	2017
111	Effectif rémunéré au 31 décembre	Techniciens	15 596	16 731	17 647
		Cadres	25 220	25 102	24 107
		Total	40 816	41 833	41 754
111bis	Effectif absent sans solde	Techniciens	861	771	791
		Cadres	592	531	544
		Total	1 453	1 302	1 335
	Salariés détachés	Techniciens	138	140	159
		Cadres	1 139	1 282	1 324
		Total	1 277	1 422	1 483
	Salariés détachés accueillis	Techniciens	16	22	32
		Cadres	160	168	206
		Total	176	190	238
	Personnel de ménage		20	22	24
111ter	Effectif total (rémunéré au 31 décembre, absents, détachés et personnel de ménage)	Techniciens	16 615	17 664	18 621
		Cadres	26 951	26 915	25 975
		Total	43 566	44 579	44 596
111qrt	Effectif à temps partiel en équivalent temps plein	Techniciens	1 874	1 996	2 036
		Cadres	1 715	1 650	1 592
		Total	3 589	3 646	3 628
112	Effectif permanent à plein-temps	Technicien	10 102	11 088	11 962
		Cadres	21 916	21 465	20 734
		Total	32 018	32 553	32 696
113	Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée au 31 décembre	Techniciens	2 548	2 674	2 691
		Cadres	156	167	158
		Total	2 704	2 841	2 849

Salariés inscrits à l'effectif, présents et absents recevant un plein ou un demi-salaire.

Effectif des salariés hors période d'essai à plein temps ; il est inférieur au chiffre de l'indicateur 111 qui comprend les salariés à temps partiel (cf. Ind 414).

11	EFFECTIFS (suite)		2019	2018	2017	
114	Effectif mensuel moyen	Techniciens	16 050	23 711	23 781	
		Cadres	25 213	24 633	23 571	
		Total	41 264	41 882	41 365	
115	Répartition par sexe de l'effectif rémunéré au 31 décembre	Hommes				
		Techniciens	4 341	4 708	4 999	
		Cadres	13 366	13 414	12 974	
		Total	17 707	18 122	17 973	
	Femmes					
	Techniciens	11 255	12 023	12 648		
	Cadres	11 854	11 688	11 133		
	Total	23 109	23 711	23 781		
116	Répartition par âge de l'effectif rémunéré au 31 décembre	moins de 25 ans				
		Techniciens	2 131	2 204	2 462	
		Cadres	466	494	421	
			Total	2 597	2 698	2 883
		de 25 à 34 ans				
		Techniciens	4 097	4 605	5 070	
	Cadres	5 890	6 218	6 248		
		Total	9 987	10 823	11 318	
	de 35 à 44 ans					
	Techniciens	4 623	4 701	4 637		
	Cadres	9 199	9 245	8 994		
		Total	13 822	13 946	13 631	
	de 45 à 54 ans					
	Techniciens	2 356	2 605	2 881		
	Cadres	6 612	6 331	5 892		
		Total	8 968	8 936	8 773	
	de 55 à 59 ans					
	Techniciens	1 866	2 114	2 124		
	Cadres	2 306	2 145	1 926		
		Total	4 172	4 259	4 050	
	60 ans et plus					
	Techniciens	523	502	473		
	Cadres	747	669	626		
		Total	1 270	1 171	1 099	

Moyenne des effectifs rémunérés des 12 mois de l'année.

11	EFFECTIFS (suite)		2019	2018	2017	
117	Répartition par ancienneté de l'effectif rémunéré au 31 décembre	moins de 5 ans	Techniciens	4 628	4 738	5 015
			Cadres	6 162	6 244	5 498
			Total	10 790	10 982	10 513
		de 5 à 9 ans	Techniciens	2 290	2 532	2 968
			Cadres	3 935	3 995	4 862
			Total	6 225	6 527	7 830
		de 10 à 19 ans	Techniciens	5 255	5 602	5 409
			Cadres	9 375	9 441	8 562
			Total	14 630	15 043	13 971
		de 20 à 29 ans	Techniciens	1 141	1 173	1 198
			Cadres	3 557	3 296	3 054
			Total	4 698	4 469	4 252
		30 ans et plus	Techniciens	2 282	2 686	3 057
			Cadres	2 191	2 126	2 131
			Total	4 473	4 812	5 188
118	Répartition de l'effectif rémunéré au 31 décembre selon la nationalité	Français	Techniciens	15 140	16 306	17 269
			Cadres	23 751	23 755	22 972
			Total	38 891	40 061	40 241
		Étrangers	Techniciens	456	425	378
			Cadres	1 469	1 346	1 135
			Total	1 925	1 771	1 513
119	Répartition de l'effectif rémunéré au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée	Techniciens niveaux B - C / Alternants	2 204	2 448	2 903	
		Techniciens niveaux D - E	7 801	8 440	8 849	
		Techniciens niveaux F - G	5 591	5 843	5 895	
		Cadres niveaux H - I	15 216	15 399	15 045	
		Cadres niveaux J - K	8 863	8 544	7 913	
		Cadres Hors Classification	1 141	1 159	1 149	

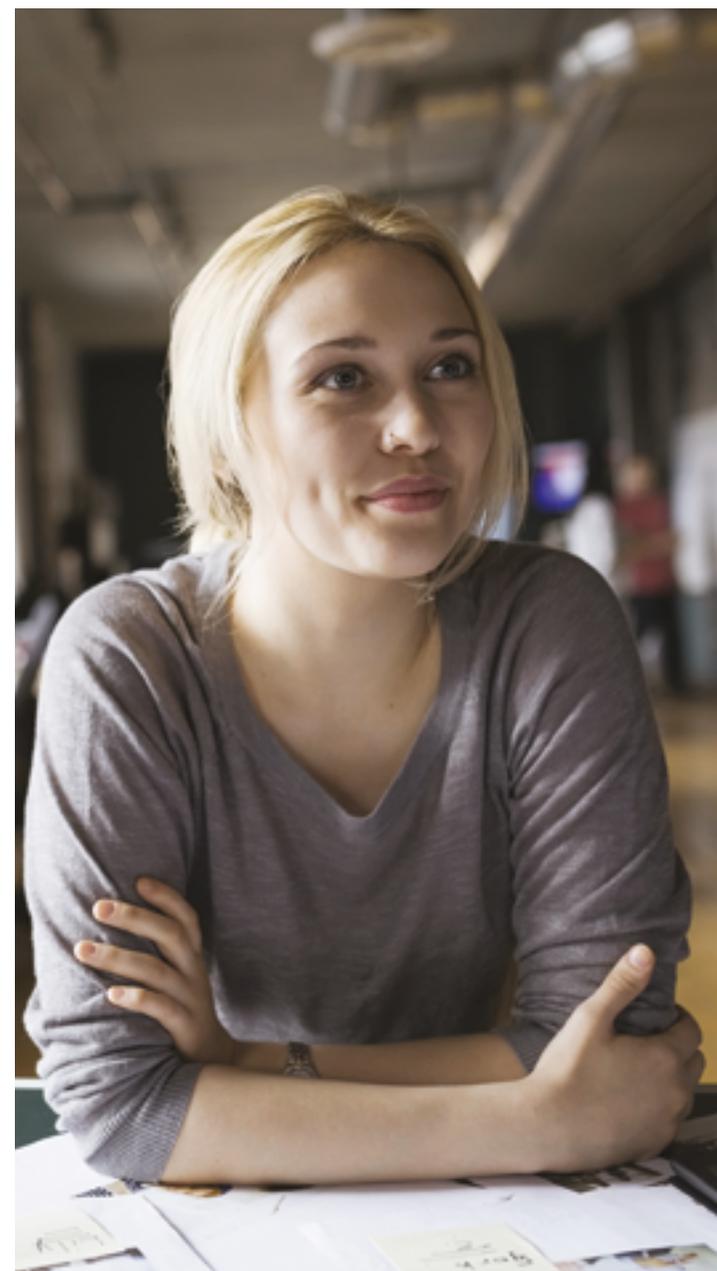


12	TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS ET DIVERS	2019	2018	2017
121	Nombre de travailleurs appartenant à une entreprise extérieure	9 572	9 872	9 622
122	Nombre de stagiaires (écoles, universités)	3 115	3 276	3 609
122 bis	Nombre d'auxiliaires de vacances	3 187	3 125	5 527
123	Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires	522	510	550
124	Durée moyenne des contrats de travail temporaire (en jours)	38,0	32,8	25,1
125	Nombre total d'heures effectuées par le personnel de ménage	17 087	19 154	22 084

Nombre de salariés d'entreprises extérieures exerçant une activité dans les locaux Société Générale, à l'exclusion des intérimaires.

13	EMBAUCHES AU COURS DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE	2019	2018	2017	
131	Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée	Techniciens	993	775	717
		Cadres	1 845	2 375	2 037
		Total	2 838	3 150	2 754
132	Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée	Techniciens	2 929	3 123	2 995
		Cadres	406	500	422
		Total	3 335	3 623	3 417
133	Nombre d'embauche de travailleurs saisonniers	Techniciens	0	0	0
		Cadres	0	0	0
		Total	0	0	0
134	Nombre d'embauches de salariés de moins de 25 ans	Techniciens	289	231	252
		Cadres	369	426	397
		Total	658	657	649

14	DÉPARTS AU COURS DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE	2019	2018	2017
141	Techniciens	4 242	4 273	3 898
	Total des départs	2 941	2 516	2 134
	Total	7 183	6 789	6 032
142	Techniciens	443	438	433
	Nombre de démissions	1 201	1 043	867
	Total	1644	1481	1300
142 bis	Techniciens	26	26	32
	Nombre de ruptures conventionnelles	69	55	61
	Total	95	81	93
143	Techniciens	196	126	9
	Nombre de licenciements pour cause économique (RCC)	449	36	17
	Total	645	162	26
	dont départs en retraite et pré-retraite	0	0	0
144	Techniciens	140	137	137
	Nombre de licenciements pour autres causes	155	161	136
	Total	295	298	273
145	Techniciens	2 827	2 897	2 570
	Nombre de fins de contrats à durée déterminée	649	724	616
	Total	3 476	3 621	3 186
146	Techniciens	217	196	197
	Nombre de départs avant fin de période d'essai	169	202	132
	Total	386	398	329
147	Techniciens	372	436	492
	Nombre de départs en retraite et pré-retraite	233	281	293
	Total	605	717	785
148	Techniciens	21	17	28
	Nombre de décès	16	14	12
9	Total	37	31	40



15	PROMOTIONS		2019	2018	2017
151	Nombre de salariés promus à un niveau supérieur		3 952	3 899	3 759
	dont Techniciens promus Cadres		494	355	321
16	CHÔMAGE		2019	2018	2017
161	Nombre de salariés mis au chômage partiel	Techniciens	0	0	0
		Cadres	0	0	0
		Total	0	0	0
162	Nombre total d'heures de chômage partiel	Techniciens	0	0	0
		Cadres	0	0	0
		Total	0	0	0
17	SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP		2019	2018	2017
171	Nombre de salariés en situation de handicap au sens de l'article L5212-13 du Code du travail		1 755	1 706	1 633
	dont nombre de salariés en situation de handicap au sens de la DOETH		1 433	1 244	1 193
18	ABSENTÉISME		2019	2018	2017
181	Nombre de journées d'absence (en %)	Techniciens	7,00	7,20	7,10
		Cadres	3,89	3,86	3,98
		Total	5,10	5,23	5,32
181 bis	Nombre de journées d'absence	Techniciens	409 838	453 533	460 829
		Cadres	357 835	346 644	342 653
		Total	767 673	800 177	803 482
182	Dont nombre de journées d'absence pour maladie	Techniciens	240 456	268 919	266 633
		Cadres	177 509	164 374	155 046
		Total	417 965	433 293	421 679

L'article L5212-13 du code du travail énumère les motifs de reconnaissance du statut d'handicapé que le salarié soit présent ou absent de l'entreprise.

Tous les établissements de plus et moins de 20 salariés sont pris en compte dans la déclaration officielle. (DOETH = Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés). Cependant depuis 2009, les handicapés ayant moins de 6 mois de travail effectif sont décomptés selon leur temps de présence.

18	ABSENTÉISME (suite)		2019	2018	2017	
183	Répartition des absences pour maladie selon leur durée	jusqu'à 3 jours	Techniciens	23 023	25 258	26 192
			Cadres	16 946	16 383	15 457
			Total	39 969	41 641	41 649
		de 4 à 30 jours	Techniciens	71 690	76 973	76 341
			Cadres	58 333	51 575	47 712
			Total	130 023	128 548	124 053
		de 31 à 60 jours	Techniciens	31 498	33 727	34 856
			Cadres	25 758	22 814	22 581
			Total	57 256	56 541	57 437
		plus de 60 jours	Techniciens	114 245	132 961	129 244
			Cadres	76 472	73 602	69 296
			Total	190 717	206 563	198 540
184	Dont nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet	Techniciens	11 709	10 546	11 550	
		Cadres	5 431	5 526	5 610	
		Total	17 140	16 072	17 160	
185	Dont nombre de journées d'absence pour maternité	Techniciens	129 730	143 582	151 920	
		Cadres	139 993	144 288	150 961	
		Total	269 723	287 870	302 881	
186	Dont nombre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux pour les salariés chargés de famille)	Techniciens	20 554	287 870	302 881	
		Cadres	28 667	28 146	25 423	
		Total	49 221	50 757	52 021	
187	Dont nombre de journées d'absence pour d'autres causes (examens, colonies de vacances, jeunesse et sports)	Techniciens	7 389	8 165	6 851	
		Cadres	6 235	4 020	2 890	
		Total	13 624	12 185	9 741	



RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

Pour soutenir notre développement et faire la différence sur nos marchés, nous avons besoin d'attirer des talents, motiver et fidéliser nos collaborateurs, notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive reconnaissant la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux.

Nous sommes engagés dans une politique globale de non discrimination et de diversité notamment par de multiples actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en particulier des budgets dédiés à la résorption des écarts salariaux non justifiés entre les femmes et les hommes. L'entreprise a renouvelé son accord égalité professionnelle et a publié en mars 2020, son index égalité professionnelle qui atteint 86 points sur un maximum de 100 points pour l'année 2019.

Nos collaborateurs sont aussi associés au développement du Groupe par notre politique d'actionnariat salarié. Fin 2019, les salariés et anciens collaborateurs détenaient 6,52 % du capital social et 10,82 % des droits de vote, dans le cadre des Plans d'Épargne d'Entreprise et des Plans d'Épargne de Groupe.

Les collaborateurs de SGPM* obtiennent une vision complète et synthétique des éléments qui composent leur rémunération globale grâce au Bilan social individuel (BSI). Chaque année dans l'enquête de satisfaction, ce document clair et facile à comprendre est plébiscité par les collaborateurs.

(*) Société Générale en France hors filiales.



21		MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS		2019	2018	2017
211 bis				4 782	4 696	4 559
Rémunération mensuelle moyenne (en €)	Techniciens niveaux B - C / Alternants	Hommes		1 480	1 377	1 386
		Femmes		1 562	1 543	1 601
	Techniciens niveaux D - E	Hommes		2 640	2 594	2 561
		Femmes		2 690	2 637	2 603
	Techniciens niveaux F - G	Hommes		3 352	3 326	3 314
		Femmes		3 318	3 279	3 243
	Cadres niveaux H - I	Hommes		4 641	4 621	4 587
		Femmes		4 265	4 232	4 185
	Cadres niveaux J - K	Hommes		8 291	8 448	8 413
		Femmes		7 302	7 331	7 280
	Cadres hors classification	Hommes		15 466	15 460	15 354
		Femmes		14 693	14 893	14 762
212 bis				16,3	16,8	16,9
Part des primes dans la déclaration annuelle (en %)	Techniciens niveaux B - C / Alternants	Hommes		2,3	2,2	3,1
		Femmes		3,4	3,5	4,3
	Techniciens niveaux D - E	Hommes		8,5	8,0	7,7
		Femmes		8,4	7,9	7,7
	Techniciens niveaux F - G	Hommes		10,3	9,7	9,7
		Femmes		9,7	9,2	8,8
	Cadres niveaux H - I	Hommes		13,2	13,6	14,0
		Femmes		11,4	11,3	11,1
	Cadres niveaux J - K	Hommes		22,8	24,8	25,7
		Femmes		18,4	19,4	19,5
	Cadres hors classification	Hommes		35,9	37,1	37,8
		Femmes		34,9	36,1	36,5



21	MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS (suite)	2019	2018	2017
213	moins de 18 000 €	3,6	4,1	4,5
	de 18 000 € à 21 000 €	0,5	0,6	0,6
	de 21 000 € à 24 000 €	1,0	0,8	0,8
	de 24 000 € à 27 000 €	1,8	2,6	3,7
	de 27 000 € à 36 000 €	19,0	20,4	21,7
	de 36 000 € à 54 000 €	35,2	34,4	34,2
	de 54 000 € à 100 000 €	30,5	28,9	27,0
	plus de 100 000 €	8,4	8,3	7,6

Grille des rémunérations annuelles en €
(en % de l'effectif correspondant)
Tranches de rémunérations

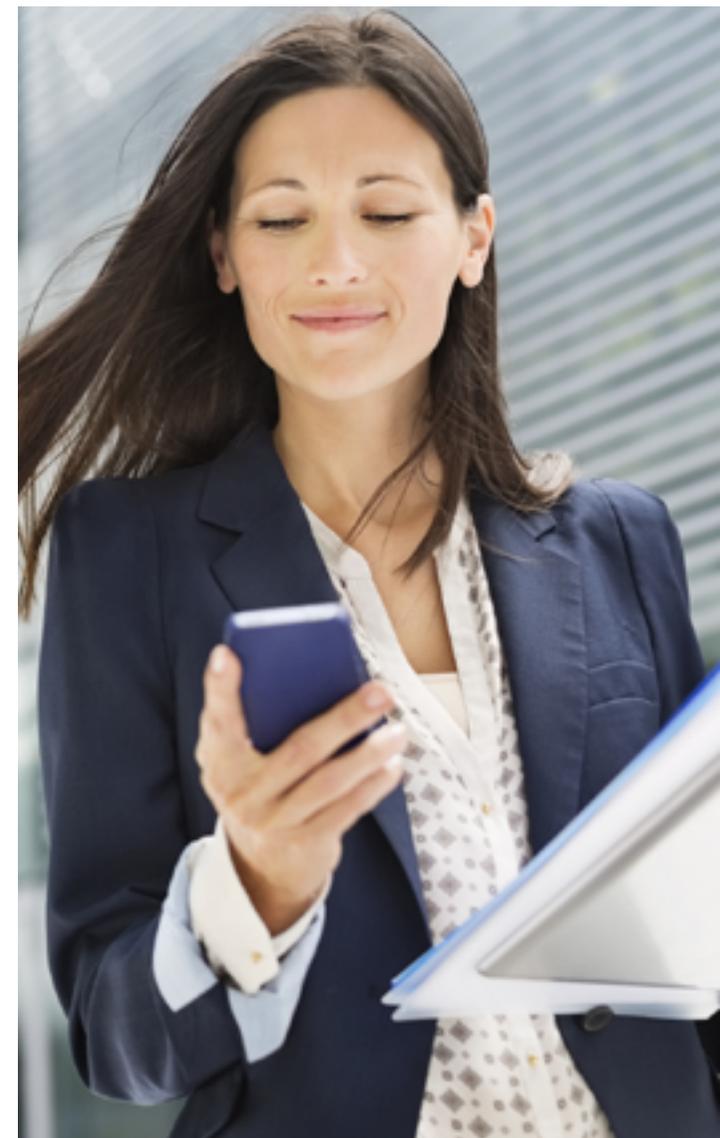
22	HIÉRARCHIE DES RÉMUNÉRATIONS	2019	2018	2017
221	Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10 % des salariés touchant les rémunérations les plus élevées et celle correspondant aux 10 % des salariés touchant les rémunérations les moins élevées	6,5	6,8	7,0
222	Montant global des dix rémunérations les plus élevées (en milliers d'€)	31 347	28 801	44 332

23	MODE DE CALCUL DES RÉMUNÉRATIONS	2019	2018	2017
231	Pourcentage des salariés dont le salaire dépend, en tout ou partie, du rendement	0	0	0
231 bis	Techniciens	0	0	0
	Nombre de salariés ayant perçu une commission Cadres	0	0	0
	Total	0	0	0
232	Pourcentage des ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché	0	0	0

24	CHARGES ACCESSOIRES	2019	2018	2017
241	Avantages sociaux dans l'entreprise	Voir : • Dispositif salarial et social • Notices d'information Prévoyance et Mutuelle		

Il s'agit de la rémunération perçue au cours de l'année, c'est-à-dire incluant notamment les parts variables versées au titre des résultats du ou des exercices précédents.

24	CHARGES ACCESSOIRES (suite)		2019	2018	2017
242	Montant des versements effectués à des entreprises de travail temporaire (en millions d'€)		30,8	31,2	32,4
25	CHARGE SALARIALE GLOBALE		2019	2018	2017
251	Frais de personnel Produit net bancaire (en %)		45,3	46,3	57,4
26	PARTICIPATION FINANCIÈRE (en millions d'€)		2019	2018	2017
261			10,86	11,07	9,05
	Participation (en millions d'€)	dont: – participation au titre de l'exercice	10,86	11,05	9,04
		– rappel au titre des années antérieures	0,00	0,00	0,00
		– intérêts de retard	0,00	0,02	0,01
	Intéressement (en millions d'€)		64,60	106,12	91,14
		dont: – intérêts de retard	0,01	0,20	0,06
	Prime exceptionnelle (dividende du travail, ...)		0,00	42,00	42,00
	Rémunération Financière Totale		75,46	159,2	142,2
262	Montant moyen de la participation par salarié bénéficiaire (en €)		240	241	203
		Ensemble	240	241	203
		Techniciens	135	138	125
		Cadres	303	310	260
262 bis	Montant moyen de l'intéressement par salarié bénéficiaire (en €)		1 439	2 330	2 104
		Ensemble	1 439	2 330	2 104
		Techniciens	945	1 775	1 695
		Cadres	1 740	2 700	2 393
262 ter	Montant de la prime exceptionnelle par salarié bénéficiaire (en €)		0	917	909
263	Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation, d'intéressement, d'actionnariat (en %)		6,52	6,17	5,93
264	Abondements versés par l'entreprise aux fonds communs de placement (brut en millions d'€)		57,2	59,5	46,3



CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Les collaborateurs ont été sensibilisés à diverses thématiques liées à leur santé, comme les gestes de 1^{er} secours, les gestes et postures et la prévention du cancer du sein, par le biais notamment d'ateliers organisés par le service de santé au travail.

Nous avons également relayé la campagne nationale « mois sans tabac » en novembre et proposé des consultations de sevrage tabagique. Nous avons poursuivi notre dispositif d'accompagnement et de maintien dans l'emploi des salariés atteints d'une maladie chronique.

L'Enquête sur les Conditions de Vie au Travail (lancée en 2016) et le Baromètre Employeur (déployé depuis 2009) ont été regroupés au sein d'un seul et même dispositif d'interrogation : le Baromètre Collaborateurs.

Les plans d'action issus de cette enquête sont suivis et sont partagés notamment auprès de nos partenaires sociaux.



31	ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET		2019	2018	2017	
311	Nombre d'accidents de travail avec arrêt	Techniciens	128	142	138	
		Cadres	102	72	90	
		Total	230	214	228	
312	Nombre de journées d'absence pour accident de travail	Techniciens	5 478	4 752	5 133	
		Cadres	2 330	2 138	2 506	
		Total	7 808	6 890	7 639	
313	Nombre d'incapacités permanentes (partielles ou totales) notifiées à l'entreprise	Français	0	1	1	
		Étrangers	0	0	0	
		Total	0	1	1	
314	Nombre d'accidents mortels	Techniciens	0	0	0	
		de travail	Cadres	1	0	0
			Total	1	0	0
		de trajet	Techniciens	0	0	1
			Cadres	0	0	0
			Total	0	0	1
315	Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	Techniciens	235	240	254	
		Cadres	151	146	149	
		Total	386	386	403	
316	Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestations de service dans l'entreprise		19	67	108	



32	RÉPARTITION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR ÉLÉMENTS MATÉRIELS	2019	2018	2017
321	Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves (codes 32 à 40)	0	0	0
322	Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivelation (code 02)	60	60	56
323	Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux liés aux codes ci-dessus (codes 09 à 30)	0	0	0
324	Nombre d'accidents de manutention, déplacement, stockage (codes 01, 03, 04, 06, 07, 08)	134	150	162
325	Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel (code 05)	8	8	8
326	Autres cas	270	245	258
	dont déclarations consécutives à des hold-up	2	0	3

Conformément au code de classification des éléments matériels des accidents du travail (arrêté du 10-10-1974 sur les comités ou organismes professionnels d'hygiène et de sécurité).

33	MALADIES PROFESSIONNELLES	2019	2018	2017
331	Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale	1	1	3
332	Nombre de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci	0	0	0
333	Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles	0	2	2

34	COMITÉS D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	2019	2018	2017
341	Nombre de réunions des CHSCT	n.a	713	734

35	DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	2019	2018	2017
351	Effectif formé à la sécurité	6 049	7 451	8 019
352	Évaluation des dépenses de sécurité présentées dans l'entreprise et prévues pour l'année suivante (en millions d'€)	68,0	59,2	72,2
353	Dépenses réalisées dans l'année (en millions d'€)	72,7	70,0	80,4

Dépenses concernant la sécurité des personnes (et non celle des biens).

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour Société Générale, la qualité de vie au travail permet d'accompagner les collaborateurs dans la transformation de l'entreprise. Elle est par ailleurs source d'engagement et de performance. Notre programme *Life at Work* porte sur 6 axes majeurs :

- **L'EFFICACITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE**
(et les méthodes de travail efficaces)
- **LA SANTÉ ET LA PRÉVENTION**
- **LE TÉLÉTRAVAIL ET LES NOUVEAUX MODES D'ORGANISATION** (nous comptons un peu plus de 11 000 télétravailleurs en France au 31/12/2019)
- **L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**
- **L'ACCOMPAGNEMENT DES MOMENTS CLÉS DE LA VIE**
- **L'ÉVOLUTION DE LA CULTURE MANAGÉRIALE**
(favorisant le dialogue au sein des équipes)



41	DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL		2019	2018	2017
411	Horaire hebdomadaire moyen affiché (en heures)		39h	39h	39h
412	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur	par le système légal			
		Techniciens	35	47	56
		Cadres	12	20	19
		Total	47	67	75
		par un système conventionnel			
		Techniciens	0	0	0
	Cadres	0	0	0	
	Total	0	0	0	
413	Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés				
		Techniciens	3 275	3 658	3 837
		Cadres	723	872	944
		Total	3 998	4 530	4 781
414	Nombre de salariés occupés à temps partiel au 31 décembre				
		Techniciens	2 539	2 695	2 744
		Cadres	2 175	2 092	2 000
		Total	4 714	4 787	4 744
	dont mi-temps (=1)+(2)+(3))	Techniciens	618	625	619
		Cadres	348	316	262
		Total	966	941	881
	Société Générale (1)	Techniciens	130	162	174
		Cadres	123	96	65
		Total	253	258	239
	Maladie (2)	Technicien	305	278	282
		Cadres	116	107	89
		Total	421	385	371
	Sécurité Sociale (3)	Techniciens	183	186	163
		Cadres	109	113	108
		Total	292	299	271

À l'exception de l'Établissement de Nantes - Accord du 15 mai 1997 (32h) et des agences à 37h22.

Mi-temps Société Générale non liés à la maladie.

Mi-temps maladie (titulaire de pension invalidité ou prescription médicale).

Mi-temps thérapeutiques.

41	DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (suite)	2019	2018	2017
415	Nombre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de 2 jours de repos hebdomadaires consécutifs	Tous les salariés (sauf quelques cas particuliers)		
416	Nombre moyen de jours de congés annuels	26	26	26
417	dont jours fériés par :	29	29	28
	Nombre de jours de repos			
	repos le samedi	10	9	9
	repos le lundi	7	7	5
42	ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL	2019	2018	2017
421	Techniciens	26	31	40
	Cadres	2	5	5
	Total	28	36	45
43	CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL	2019	2018	2017
431	Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 décibels à leur poste de travail	44	33	7
432	Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et de mesures	1 272	2 395	2 704

Non compris les jours supplémentaires pour congés hors période ni les diverses majorations.

Sauf les cadres au forfait (25 j)
et les salariés travaillant dans les agences à 37h22 (19 j)

44	TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL		2019	2018	2017
441	Nombre de salariés concernés par des expériences de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu	Guichetiers payeurs - Caisses automatiques			
		Regroupement et réorganisation de services			
		Intégration procédures - Micro-informatique			
		Informatisation			
		Total			

Devant la diversité des expériences et leur caractère ponctuel et local, il est impossible de les comptabiliser

45	DÉPENSES D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL (en millions d'€)	2019	2018	2017
451	Évaluation budgétaire du programme d'amélioration des conditions de travail prévu pour l'année suivante	74,9	107,8	148,6
452	Dépenses réalisées dans l'année	86,7	83,8	86,6

Dépenses d'aménagement intérieur des locaux. Les dépenses d'hygiène et de sécurité figurent aux indicateurs [352](#) et [353](#).

FORMATION

Nous prenons en compte les besoins de l'entreprise, ceux de nos clients et leurs évolutions futures pour développer les compétences et favoriser l'employabilité de nos collaborateurs sur le long terme.

La modernisation de l'offre de formation se poursuit, en parallèle des canaux traditionnels de formation, par le biais de la formation à distance (MOOC⁽¹⁾, rapid learning⁽²⁾, classes virtuelles, micro learning...), des apprentissages en cours d'emploi (comme les quizz rapides sur des mises en situation) et de dispositifs plus informels (communautés d'échange digitales, compagnonnage renforcé, Share & learns⁽³⁾...). Toutes ces solutions permettent aux collaborateurs de se développer sur les thèmes de leur choix, à leur rythme et depuis le lieu de leur choix, tout en facilitant l'ancrage des apprentissages.

En 2019, les dispositifs de formation ont répondu aux principaux enjeux des métiers : la consolidation de la relation avec le client, les défis que représentent la transition digitale et les contraintes réglementaires accrues. Le développement de la culture managériale reste également un objectif stratégique, tout comme la poursuite du déploiement du programme "Culture et Conduite".

(1) Massive Open Online Course – cours en ligne ouvert massivement.

(2) Modules e-learning de 15 à 20 minutes conçus en interne par les experts métier.

(3) Réunion informelle de partage de bonnes pratiques.



51	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE		2019	2018	2017
511	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue		3,68%	3,08%	2,95%
512	Montant consacré à la formation continue (en millions d'€)				
		Fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise	18,6	19,1	21,1
		Rémunérations versées aux stagiaires	36,6	28,2	24,9
		Formation effectuée en application de conventions	8,3	9,4	7,5
		Versements FONGECIF	9,0	5,3	5,3
		Versements au Trésor et autres	25,6	15,0	15,0
		Allocation formation	0,00	0,00	0,00
		Total	98,1	77,0	73,8
513	Nombre de salariés formés		41 324	42 075	39 806
	Hommes	Techniciens	3 843	4 232	4 282
		Cadres	14 258	14 091	12 998
		Total	18 101	18 323	17 280
	Femmes	Techniciens	10 862	11 689	11 565
		Cadres	12 361	12 063	10 961
		Total	23 223	23 752	22 526
514	Nombre d'heures de formation rémunérées		1 098 225	871 797	832 332
	Hommes	Techniciens	127 655	100 545	107 867
		Cadres	324 675	259 606	239 038
		Total	452 330	360 151	346 905
	Femmes	Techniciens	324 447	263 788	260 631
		Cadres	321 448	247 858	224 795
		Total	645 895	511 647	485 427

En application des évolutions réglementaires à compter de 2016, les formations prises en compte sont les formations présentielles ou distancielles qui répondent à la définition d'une action de formation conformément au décret n° 2014-935 du 20 août 2014.

Les heures de formation rémunérées le sont au titre du plan de formation sur le temps de travail.

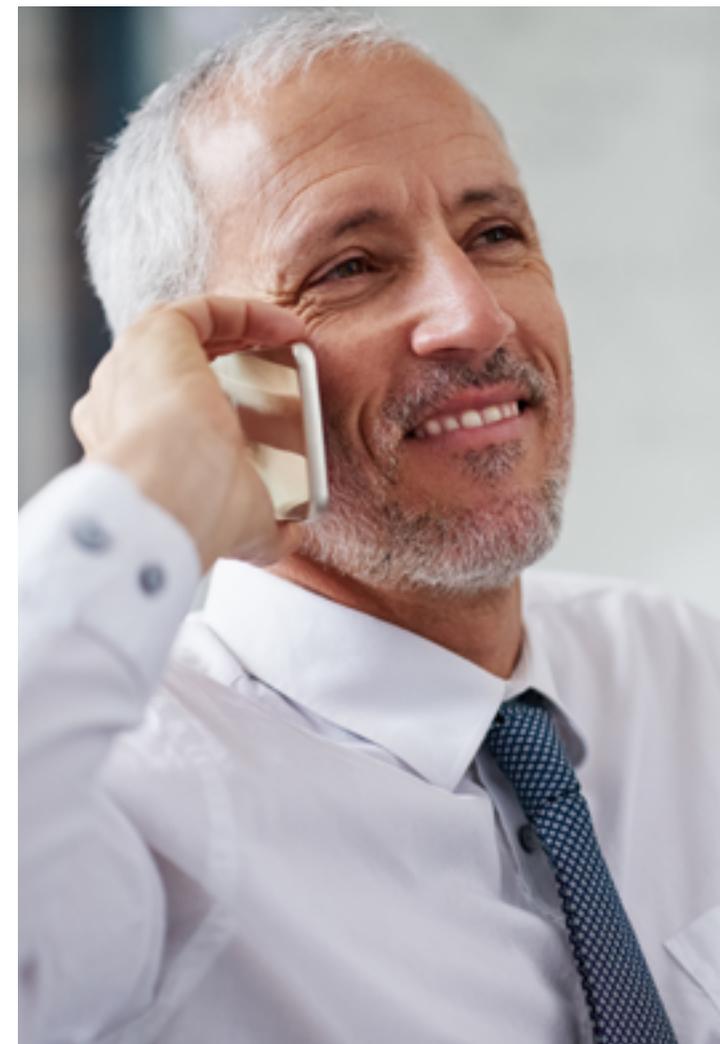
51	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (suite)		2019	2018	2017
515	Nombre de participants		904 046	319 004	307 654
Décomposition par type de formation	Adaptation au poste de travail	Hommes	347 952	127 621	127 421
		Femmes	555 518	190 875	173 835
	Maintien d'un emploi ou évolution d'un emploi	Hommes	0	0	0
		Femmes	0	0	0
	Développement des compétences	Hommes	208	135	2 188
		Femmes	368	372	4 189
	DIF	Hommes	0	0	5
		Femmes	0	0	16
	Total	Hommes	348 160	127 757	129 614
		Femmes	555 886	191 247	178 040

Les heures de formation rémunérées le sont au titre du plan de formation sur le temps de travail.

Les actions de formation sont décomposées selon la typologie légale conformément au décret n° 2014-935 du 20 août 2014.

515 (suite)

51	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (suite)		2019	2018	2017	
515 (suite)	Heures rémunérées		1 098 225	832 332	832 727	
Décomposition par type de formation (suite)	Adaptation au poste de travail	Hommes	347 952	237 517	127 621	
		Femmes	555 518	390 862	190 875	
	Maintien d'un emploi ou évolution d'un emploi	Hommes	0	0	0	
		Femmes	0	0	0	
	Développement des compétences	Hommes	208	129	135	
		Femmes	368	229	372	
	Total					
			Hommes	348 160	237 646	127 757
			Femmes	555 886	391 091	191 247
	Heures non rémunérées			1 098 225	871 797	832 332
	Adaptation au poste de travail	Hommes	450 820	359 567	346 062	
		Femmes	642 980	510 712	483 182	
	Maintien d'un emploi ou évolution d'un emploi	Hommes	0	0	0	
		Femmes	0	0	0	
Développement des compétences	Hommes	1 510	584	808		
	Femmes	2 915	935	2 245		
Total						
		Hommes	452 330	360 151	346 905	
		Femmes	645 895	511 647	485 427	



52	CONGÉS FORMATION	2019	2018	2017
521	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	19	60	57
522	Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré	7	0	0
523	Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé formation	0	0	0

Non compris les actions inscrites dans le plan de formation.

53	APPRENTISSAGE	2019	2018	2017
531	Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année	853	764	819

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Au-delà des dispositifs légaux, Société Générale a mis en place des instances de dialogue et de concertation sur la stratégie de l'entreprise depuis 2013. En 2019, la visibilité donnée aux leaders syndicaux sur les orientations stratégiques et économiques de l'entreprise et des lignes métiers s'est matérialisée à travers :

- ③ 3 rencontres avec le Directeur général ou ses représentants à l'occasion du Comité de Groupe européen ;
- ② 2 rencontres spécifiques avec le Directeur général présentant la nouvelle gouvernance et les orientations stratégiques de Société Générale ;
- ⑩ 10 réunions de l'instance de dialogue et de concertation en présence des membres de la Direction Générale sur les orientations stratégiques et le fondement des projets envisagés ;
- ⑥ 6 rencontres avec le Directeur général ou ses représentants lors des plénières du Comité Social Économique Central ;
- ④ 44 réunions de l'observatoire des métiers sur l'avancement des travaux de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) pour différentes filières

Dans le contexte d'évolution réglementaire Français, plusieurs avenants aux accords existants et un nouvel accord ont été signés en 2018 et 2019 :

- ① Avenant à l'accord relatif à la constitution, aux moyens et modalités de fonctionnement du Comité Social et Économique Central
- ① Accords sur la mise en place des Comités Sociaux et Économiques d'Établissements

Les accords relatifs au fonctionnement des instances et à l'organisation et au fonctionnement du dialogue social permettent la fluidité et la qualité du dialogue et contribuent à la performance économique de l'entreprise. Les accords de mise en place des Comités Sociaux et Économiques d'Établissements ont pour objectif de mettre en œuvre la réforme relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise.



61	REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL		2019	2018	2017
611	Participation aux élections (par collège) pour les CE/CSEE renouvelés dans l'année (en %)	Délégués du personnel Techniciens	n.a	-	74,8
		Cadres	n.a	-	42,4
		Comité d'établissement/ CSEE Techniciens	71,6	78,5	73,7
		Cadres	45,5	81,0	41,1
612	Volume global des crédits d'heures	Comité d'établissement/CSEE	n.a	128 880	154 800
		<i>(nombre de membres)</i>	n.a	537	645
		Délégués du personnel	n.a	133 740	154 620
		<i>(nombre de délégués)</i>	n.a	743	859
		Délégués syndicaux	52 608	57 516	59 592
		<i>(nombre de délégués)</i>	242	267	272
		CHSCT	n.a	38 991	42 360
		<i>(nombre de membres)</i>	n.a	469	509
613	Nombre de réunions avec les représentants du personnel	CCE/CSEC sessions ordinaires	5	5	5
		sessions extraordinaires	0	0	0
		séance constitutive	1	1	0
		Comité d'approbation des PV du CCE/CSEC	5	5	5
		ICCHSCT	n.a	NC	1
		C.E./CSEE	n.a	1/mois	1/mois
		<i>(nombre de C.E./CSEE)</i>	n.a	114	124
		Commissions spécialisées (commissions et sous-commissions du Comité Central)	123	117	151
		Commission française	1	1	1
		Comité de groupe européen	3	2	2
		Délégués du personnel	n.a	1/mois	1/mois
		<i>(nombre de délégations)</i>	n.a	127	137
		Délégués syndicaux nationaux	68	61	68
Délégués syndicaux	0	0	0		

Non compris le temps passé en réunion avec l'employeur, et les crédits spéciaux des C.H.S.C.T.

61

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (suite)

614

Dates de signature et objets des accords signés dans l'entreprise et dans la profession

2019

2018

2017

1 – PROTOCOLES D'ACCORD ÉLECTORAL

4 février 2019

Protocole d'accord pré électoral relatif aux modalités d'organisation et de déroulement des opérations électorales.

2 – ACCORDS SALARIAUX

2 décembre 2019

Accord Salarial 2020.

19 décembre 2018

Accord Salarial 2019.

5 décembre 2017

Accord Salarial 2018.

3 – ACCORDS DIVERS AU SEIN DE LA PROFESSION

7 février 2019

Accord salarial.

10 décembre 2018

Avenant à l'accord du 29/02/2016 relatif au parcours professionnel des représentants du personnel

13 janvier 2017

Accord salarial.

17 mars 2017

Accord relatif à l'égalité professionnelle à la mixité et la parité entre les femmes et les hommes de la banque.

21 novembre 2017

Accord d'intéressement de branche des banques.



REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (suite)

2019

2018

2017

4 – ACCORDS SIGNÉS AU SEIN DE L'ENTREPRISE

4 février 2019

Accord mondial sur les droits fondamentaux (UNI).

22 février 2019

Accord relatif au rattachement de l'immeuble Belvédère aux instances représentatives des établissements des services centraux parisiens.

27 février 2019

Accord de substitution permettant l'adaptation du dispositif conventionnel Commerzbank à celui de Société Générale personne morale.

13 mars 2019

Accord lié à l'évolution des métiers, des compétences et de l'emploi.

9 mai 2019

Accord sur l'accompagnement social relatif à l'ajustement des métiers de la Banque de Grande Clientèle et solutions investisseurs et de la banque de détail à l'international.

5 juillet 2019

Avenant 8 récapitulatif de l'accord du 12 juillet 2006 et de ses avenants modificatifs instaurant un régime obligatoire de frais médicaux pour le personnel de Société Générale.

7 novembre 2019

Avenant 8 à l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail du 12 octobre 2000.

7 novembre 2019

Accord sur le don de jours de repos.

16 janvier 2018

Accord relatif au rattachement de l'immeuble Ampère E+ aux instances représentatives de l'établissement des services centraux parisiens.

7 février 2018

Avenant n°2 à l'accord sur l'évolution des métiers, des compétences et de l'emploi du 18 février 2016.

1^{er} mars 2018

Accord sur l'accompagnement social de la transformation de la banque de détail en France.

1^{er} mars 2018

Avenant à l'accord du 11 décembre 2015 relatif au dispositif d'accompagnement du projet de Société Générale concernant l'évolution de la relation client, l'optimisation du maillage agences et la prise en charge de l'accueil des clients par les conseillers clientèle.

8 mars 2018

Avenant à l'accord de méthode et d'accompagnement social du projet d'évolution de l'organisation des pôles services Clients non pérennes du 24 octobre 2016.

18 mai 2018

Accord sur le rattachement de l'établissement RESG/GTS/ORL.

18 mai 2018

Règlement du plan d'épargne retraite collectif de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (PERCO SG).

8 juin 2018

Accord sur les conditions de vie au travail.

16 janvier 2017

Accord collectif relatif au régime de retraite supplémentaire à cotisations définies.

16 janvier 2017

Avenant n°1 à l'accord sur l'évolution des métiers, des compétences et de l'emploi du 18 février 2016.

6 février 2017

Avenant n°2 au règlement du plan d'épargne entreprise de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

13 mars 2017

Avenant n°7 au règlement du plan d'épargne groupe de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

16 mars 2017

Accord sur la perte de qualité d'établissements distincts des AEP de Paris rive gauche entreprises et la création d'un établissement distinct sur l'AEP fusionnée.

19 avril 2017

Accord relatif aux moyens et à l'expression de droit syndical et social à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

28 juin 2017

Règlement du Plan d'épargne d'entreprise de Société Générale.

28 juin 2017

Accord d'intéressement de Société Générale portant sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

6 novembre 2017

Accord relatif à la prorogation des mandats des instances représentatives du personnel des établissements de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.



REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (suite)

2019	2018	2017
<p>7 novembre 2019 Accord en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.</p> <p>27 novembre 2019 Accord relatif à la constitution, aux moyens et modalités de fonctionnement du comité social et économique central de Société Générale.</p> <p>5 décembre 2019 Protocole d'accord de désignation des membres du CSEC de Société Générale.</p> <p>13 décembre 2019 Avenant 1 à l'accord relatif au critère d'attribution des allocations d'études, de vacances et d'indemnités de garde du 2 juin 2003.</p> <p>13 décembre 2019 Avenant à l'accord relatif au régime de retraite supplémentaire à cotisation définie.</p> <p>13 décembre 2019 Avenant 9 à l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail du 12 octobre 2000.</p> <p>13 décembre 2019 Avenant n°1 à l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 19/12/2018.</p> <p>27 décembre 2019 Accord relatif à la constitution, aux moyens et modalités de fonctionnement du comité social et économique central de Société Générale.</p>	<p>22 juin 2018 Protocole 2018 à l'avenant à l'accord relatif au Comité d'Entreprise Européen.</p> <p>29 juin 2018 Avenant à l'accord relatif à la constitution, aux moyens et modalités de fonctionnement du Comité Social et Économique Central de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.</p> <p>10 juillet 2018 Avenant à l'accord sur le don de jours de repos à un salarié parent d'un enfant gravement malade.</p> <p>10 septembre 2018 Accord sur la mise en place des CSE d'Établissement au sein du réseau et des services centraux hors région parisienne de Société Générale.</p> <p>5 décembre 2018 Accord sur la mise en place du Comité Social et Économique d'Établissement des Services Centraux Parisiens.</p> <p>19 décembre 2018 Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.</p> <p>19 décembre 2018 Accord relatif à l'indemnité de fin de carrière.</p> <p>19 décembre 2018 Accord relatif à un supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2018.</p> <p>19 décembre 2018 Avenant n°2 à l'accord du 7 juillet 2000 sur les médailles du travail.</p>	<p>6 novembre 2017 Accord de substitution permettant l'adaptation du dispositif conventionnel GENEFIM à celui de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.</p> <p>5 décembre 2017 Accord relatif à un supplément d'intéressement au titre de l'exercice 2017.</p> <p>5 décembre 2017 Avenant à l'accord d'intéressement de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE portant sur les exercices 2017-2019.</p> <p>20 décembre 2017 Accord relatif à la constitution, aux moyens et modalités de fonctionnement du comité social et économique central de Société Générale.</p> <p>20 décembre 2017 Protocole d'accord de désignation des membres du comité social économique central de Société Générale.</p>



61	REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (suite)	2019	2018	2017
615	Nombre de salariés bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	73	157	48
62	INFORMATION ET COMMUNICATION	2019	2018	2017
621	Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunions de personnel Droit d'expression des salariés <i>(nombre de groupes)</i>	0 0	0 0	0 0
622	Procédures d'accueil L'ensemble des informations utiles pour les nouveaux arrivants sont disponibles sur RH online:			
	1 – Programme d'intégration, avec présentation détaillée pour chaque entité			
	2 – Les informations réglementaires :			
	- la convention collective - le règlement intérieur - la charte d'utilisation des moyens de communication électronique - le Code de Conduite - le dispositif de lutte contre la fuite d'information			
	3 – La présentation du groupe Société Générale et ses engagements :			
	- Le Groupe en bref - Stratégie - RSE - Mission Handicap - Culture et conduite			
	4 – La protection sociale :			
	- La mutuelle SG - Le régime de prévoyance			
	5 – L'épargne salariale			
	6 – Un espace vie pratique			
623	Procédures d'information ascendante ou descendante			
	- Sites intranet de Société Générale - SG Business & Communities - Code SG			
624	Système d'entretiens individuels			
	- Entretien annuel d'évaluation pour les techniciens et les cadres - Entretien professionnel - Entretien Bilan			



63	PROCÉDURES	2019	2018	2017	
631	Nombre de recours engagés devant les commissions paritaires nationales	0	7	5	
632	Nombre d'instances judiciaires engagées et où l'entreprise est en cause	avec un salarié	47	55	74
		avec un syndicat	6	0	5
		autre	5	2	2
633	Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspecteur du Travail	0	0	7	



AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

Nous contribuons activement à la protection sociale de tous nos collaborateurs notamment sur les sujets liés à la santé, la retraite, le décès, l'incapacité et l'invalidité. Ainsi, la Mutuelle du groupe Société Générale couvre un peu plus de 121 500 personnes (membres participants et ayants droit).

Une amélioration de la prise en charge des dépenses de santé de nos collaborateurs a d'ailleurs été mise en place en 2019.

Au travers de divers partenariats locaux, nous offrons également à nos collaborateurs des dispositifs monétaires et non monétaires pour les accompagner dans des moments clés de leur quotidien et contribuer ainsi à leur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Ils peuvent notamment accéder via la plateforme digitale "Moments de vie et avantages" à des offres de services spécifiques à leur profil (salarié aidant, futur parent, parent d'adolescent...) pour gérer leur quotidien et organiser leurs loisirs, à des conditions préférentielles.



71	ŒUVRES SOCIALES (en millions d'€)		2019	2018	2017	
711	Répartition des dépenses de l'entreprise	Logement : versements et frais divers	26,2	23,2	23,1	
		Transport	75,3	72,1	70,0	
		Services médicaux et sociaux	10,7	10,8	12,7	
		Médailles du travail	10,5	8,6	8,6	
		Subventions diverses	0,33	0,35	0,34	
		Allocation vacances	6,9	6,8	6,6	
		Allocation pour frais d'études	5,1	4,9	4,6	
		Allocation de crèche et de garde	11,9	12,3	12,3	
		Total	146,9	139,0	138,2	
	Logement : encours des avances au 31 décembre	2 231,0	2 114,0	2 180,0		
712	Versements effectués	Au C.C.E./CSEC	Budget "Activités sociales et culturelles" du Comité Central et des CE/CSEE	26,5	25,4	24,6
			<i>dont budget des C.E./CSEE</i>	13,1	12,5	12,3
		Pour le compte du C.C.E./CSEC	Subvention restauration	42,2	42,5	42,3
			Subvention de fonctionnement du C.C.E./CSEC	2,9	2,8	2,7
			Subvention de fonctionnement des C.E./CSEE	2,4	2,3	2,2
		Total	74,0	73,0	71,8	
72	AUTRES CHARGES SOCIALES (en millions d'€)		2019	2018	2017	
721	Montant des versements patronaux au titre de la maladie et de la prévoyance		396,6	421,5	390,8	
	<i>dont versés à la Sécurité Sociale</i>		332,3	353,9	345,7	
722	Montant des versements patronaux au titre de la retraite		461,6	436,7	433,3	
	<i>dont versés à la Sécurité Sociale</i>		182,2	178,5	173,2	

